

Pour un photovoltaïque respectueux de la biodiversité

Charte d'engagement

Dans l'objectif d'assurer un développement de l'énergie photovoltaïque compatible avec la bonne conservation de la biodiversité, le conseil municipal de notre commune se positionne et s'engage à respecter les 6 axes principaux identifiés par le réseau France Nature Environnement Centre-Val de Loire :

- ➔ Totale approbation aux projets de photovoltaïque sur les ombrières, toitures existantes et futures. Ces dernières devant démontrer leur propre usage qui ne soit pas lié à la seule production photovoltaïque
- ➔ Étude systématique de faisabilité lors de la construction de nouveaux bâtiments pour l'installation de photovoltaïque en toiture
- ➔ Approbation aux projets de photovoltaïque au sol dédiés à l'autoconsommation de maison individuelle et isolat
- ➔ Étude avec une Association de Protection de la Nature et de l'Environnement sur la biodiversité au cas par cas pour les projets de photovoltaïque au sol sur les milieux dégradés : friches (industrielles, artisanales, commerciales, militaires) ou carrières et anciennes décharges réhabilitées. Dans le cas d'une acceptation du projet, le suivi des aménagements favorisant la biodiversité est obligatoire pendant une période de 10 ans
- ➔ Stricte opposition aux projets de photovoltaïque au sol sur des milieux naturels classés (Natura 2000, ZNIEFF, Naturels Sensibles, Arrêté de Protection de Biotope), des zones humides, des prairies, des espaces boisés ou cultivés, y compris les jachères et friches agricoles
- ➔ Opposition aux projets de photovoltaïque sur des milieux aquatiques tant que les impacts n'auront pas été mieux définis.

[Site internet Ensoleillez votre territoire !](#)